



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, BELLANGER Hervé, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, ESCOLAN Séverine, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Céline, LANDREIN Lydie, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE GOFF Patrice, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERRON Anthony, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : DENIE Jeannine, JEZEQUEL Bernard, PERON Christelle.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Jeannine DENIE a donné procuration à Madame Yvonne KERVAGORET.
Monsieur Bernard JEZEQUEL a donné procuration à Madame Marie-Christine PERON.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Céline LANDREIN a été désignée secrétaire de séance.

Autorisation du conseil au Maire pour le recrutement d'agents en CDD

Monsieur le Maire explique que les besoins du service peuvent amener le Maire à recruter des agents non-titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponible ou faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activités. Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement du personnel.

Il est donc proposé de fixer un cadre qui permettra au Maire d'agir, le cas échéant, et de procéder à des recrutements.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission Finances – Administration – RH du 20 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à procéder à des recrutements d'agents en CDD dans les cas et limites suivantes :

- Pour procéder au remplacement d'agents momentanément indisponibles ;
-
- Pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité, dans les limites suivantes :

Service	Cadre d'emploi	Emploi	ETP	Durée max.
Scolaire	ATSEM, Adjoint technique	ATSEM	1	1 an
Périscolaire, technique	Adjoint technique	Agent périscolaire, cantine, service technique	2	1 an
Animation	Adjoint d'animation	Animateur	1	2 mois
Administratif	Adjoint administratif	Agent administratif	1	1 an

Votes :

- **Pour : 23** (procurations : Jeannine DENIE, Bernard JEZEQUEL, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

